

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1367

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 13

A l'alinéa 25, substituer aux mots :

« à leur capital social »,

les mots :

« au capital social des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel